
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE

Le conseil municipal d'AHUN s'est réuni le 05 OCTOBRE 2022 à la Mairie d'AHUN en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry COTICHE Maire, selon convocation du 30 septembre 2022.

ETAIENT PRESENTS : M. COTICHE, M DESLOGES, Mme DUBOUIS, Mme DEMAY, Mme FAURE, M. CHARLES, M. DENIAU, M. BOUDEAU. Mme LAURENT, M CHERRORET, M. CHAUSSECOURTE.

ETAIENT EXCUSES : Mme MAZIERE

M. FOIRET pouvoir à M. COTICHE

Mme ENGUEHARD pouvoir à Mme DEMAY

ETAIT ABSENT : M. PACAUD,

➤ Madame DEMAY est élue secrétaire de séance.

☞ **Le compte-rendu de la dernière séance du 06 juillet 2022 est approuvé avec 12 voix pour et une abstention.**

DECISION MODIFICATIVE N°2

Suite à la commission des finances, il a été décidé de transférer des fonds de comptes peu utilisés vers des comptes nécessitant une augmentation.

☞ **Vote tous pour**

TAXE AMENAGEMENT COMMUNAL

Suite aux dispositions juridiques en matière de taxe d'aménagement qui ont été modifiées par l'article 155 de la loi de finances 2021, il est demandé aux membres du conseil de délibérer quant à la date de mise en place du reversement de ladite taxe à l'EPCI dont dépend la commune.

Les membres du conseil décident de mettre en place le reversement de la taxe d'aménagement à partir du 1^{er} janvier 2024.

☞ **Vote 12 pour et 1 abstention**

CLEF DE REPARTITION STS AHUN

Suite à la dissolution du syndicat de transport scolaire d'Ahun, le STS propose que la répartition des fonds restants soit basée sur le paiement annuel des participations de chaque commune au prorata du nombre d'habitants 2021 soit pour AHUN un taux de 26,26 %

☞ **Le conseil municipal approuve cette clef de répartition à l'unanimité.**

La possibilité de bénéficier, en cas de besoin, de l'intervention d'un de ces agents du Centre de Gestion est subordonnée à la signature d'une convention d'affectation dudit agent.

Suite à l'arrêt de Natacha POSPIECH, nous avons recruté Sylvie BRETON via ce service de remplacement et nous devons donc maintenant y adhérer.

☞ **Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au service de remplacement du CDG23.**

CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE

Le contrat de Philippe JEANSANNETAS pour accroissement de travail ne peut être reconduit et arrive à échéance le 30 novembre 2022. Nous pensions devoir recréer un poste d'agent technique afin de stagiairiser Mr JEANSANNETAS et le titulariser ensuite.

Finalement comme Mr JEANSANNETAS est sur le poste de Mr Franck LAFOND qui est en disponibilité, que ce dernier retrouvera son poste d'agent technique à l'issue de sa disponibilité mais pas forcément sur la commune d'Ahun, son poste d'agent technique est donc disponible.

Un arrêté du Maire sera donc suffisant pour embaucher Mr JEANSANNETAS.

DETR Parking, Ages et Vie, Parc informatique, Alarme église

Nous allons déposer quatre dossiers de demande de DETR pour les projets suivants :

- ***Parkings communaux :***
 - **Parking Champ de foire :** Le devis EUROVIA est d'un montant de 6 847€ HT la DETR pourrait être de 40% soit 2 738.80€. Reste un autofinancement de 4 108.20€
 - **Parking St Michel :** Le devis EUROVIA est d'un montant de 25 979.70€ HT la DETR pourrait être de 40% soit 10 391.88€. Reste un autofinancement de 15 587.82€
 - Les travaux sur ce parking permettront d'augmenter la capacité du parking de 12 à 27 places.
 - Des questions ont été soulevées par les membres du conseil concernant la fréquentation du point propre à St Michel.
 - **Parking Les Pradeaux :** Le devis EUROVIA est d'un montant de 5279.36€ HT la DETR pourrait être de 40% soit 2 111.74€ Reste un autofinancement de 3 167.61€
 - Monsieur le Maire fera un courrier concernant l'éventuelle achat de la parcelle attenante qui appartient aujourd'hui à l'état.
- ***Viabilisation de la parcelle cédée au projet Ages et vie :***
 - Le devis est d'un montant de 105 000€ HT la DETR pourrait être de 40% soit 42 000€. Reste un autofinancement de 63 000€
 - Nous devons relancer l'association Ages et Vie concernant la procédure d'acquisition de la parcelle AD563.
 - Une demande de DSIL sera étudiée.

- **Remplacement de l'alarme de l'église :**
 - Le devis est d'un montant de 2 515.31€ HT la DETR pourrait être de 25% soit 628.83€. Reste un autofinancement de 1 886.48€
 - Nous interrogerons les ABF concernant une éventuelle subvention du fait du classement de l'église.
- **Achat matériel informatique pour la Maison France Service :**
 - Le devis est d'un montant de 8 182€ HT la DETR pourrait être de 50% soit 4 091€. Reste un autofinancement de 4 091€.

Les membres du conseil précisent qu'il faudra bien veiller à prioriser les demandes lors des dépôts sur la plateforme de la Préfecture.

☞ **Le conseil municipal valide à l'unanimité le dépôt des quatre dossiers DETR.**

AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire présente aux conseillers le devis établi par l'entreprise MAVASA d'un montant de 2 243.30€ € HT pour l'achat de panneaux de signalisation.

Sur ce montant, une subvention de 63.87 % soit 1 433,00 € sera versée à la Commune. Cette subvention provient de la répartition et utilisation des recettes supplémentaires procurées en 2021 par le prélèvement des amendes de police.

☞ **Le conseil municipal valide le devis MAVASA.**

FINANCEMENT PROJET PETITE VILLE DE DEMAIN

Le chargé de mission M. MORRAND va nous proposer un diagnostic du territoire courant Novembre qui devra déboucher sur une Organisation Et Revitalisation du Territoire (O.R.T) (tous nos projets actuels seront intégrés dans ce diagnostic).

Chainon manquant : Opération pour l'amélioration de l'habitat (OPAH).
Dispositif mis en place en relation avec la Communauté de Communes.

AVENANT GROUPEMENT D'ACHAT PETROLIER

Un avenant concernant le groupement de commande pétrolier doit être signé suite à l'adhésion de la commune de VALLIERE.

☞ **Vote tous pour**

HORAIRES ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire explique que compte tenu des augmentations d'énergie, il serait judicieux de réduire nos consommations.

Monsieur le Maire propose de modifier l'éclairage ainsi qu'il suit :

- Éclairage publique extinction à 22 H 00 et allumage à 7 H 00.
- Illumination des fêtes de Noël du 15 décembre au 2 janvier.

☞ **Vote tous pour**

DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire rappelle que suite à la circulaire du 26 octobre 2001 du Secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, nous devons nommer un conseiller municipal en charge des questions de défense.

Les membres du conseil municipal désignent Mr Fabrice CHERORRET pour assumer cette fonction.

☞ **Vote tous pour**

QUESTIONS DIVERSES

- Le sens de circulation dans le bourg d'Ahun est validé tel que proposé par la commission travaux.
- La borne IRVE (borne électrique), sera installée route du Moutier face à la maison Médicale. En effet, le premier emplacement choisi (Place de la Liberté), n'est pas possible en raison notamment du raccordement difficile au réseau électrique.
- Points sur les travaux en cours :
 - Décapark : le 23 septembre détermination de la position de la rampe de skate (devis 1 673,76 € pour le terrassement, non prévu dans le projet), la plateforme du Décapark est implantée.
 - Maison France Services fin des travaux le 13 Octobre, arrivée du personnel le 18 Octobre et audite par ANCT le 28 Octobre pour labélisation. Les travaux avancent bien.
 - Gendarmerie et ancienne gendarmerie, en cours : les travaux de peintures sur le bardage, nous attendons le chauffagiste.
- Poteaux incendie, prioriser les interventions (cette année 6 516,05 € TTC), nous ne ferons que les travaux indispensables.
- Mise aux normes du plan d'eau d'Ahun, le prix de l'étude est estimé à 1 500 € HT.
- Travaux réseaux eau potable route de Limoges de mi-October à fin Décembre, la route sera coupée car les travaux interviennent sur les canalisations d'eau et les entreprises devons, pour ne pas couper l'eau aux habitants, faire passer des tuyaux sur la route.
- Le 20 octobre prochain, sera inaugurée la plateforme EC23 de Ste Feyre, (plateforme qui va gérer les déchets du bâtiments). Les entreprises de la commune seront invitées, via nos médias (facebook, site internet, panneaux mairie) à s'inscrire pour y participer.

☞ **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30**